

PV de la réunion du Conseil Scientifique du LOOF Jeudi 17mars 2016

Au siège du LOOF, 1 rue du Pré Saint Gervais 93500 Pantin

Présents :

LOOF

Marie-Bernadette Pautet, présidente
Bernard-Marie Paragon, vice-président et responsable du Conseil scientifique
Jacqueline Chabbi, secrétaire générale
Catherine Bastide, directrice

Personnalités extérieures

Jean-Pierre Debus
Anne-Claire Gagnon

Experts extérieurs

Marie Abitbol
Philippe Bossé
Alain Fontbonne (après-midi)
Sophie Le Poder
Geneviève Marignac
Emmanuelle Titeux

Absents excusés: Brice Reynolds et Marc Peterschmitt

Bernard Marie Paragon ouvre la réunion à 10h en remerciant les participants pour leur présence, plus particulièrement Jean-Pierre Debus qui fut responsable du Conseil scientifique pendant plusieurs années. Puis il propose, avant d'examiner les points à l'ordre du jour, que le principe de deux réunions du conseil scientifique, au printemps et à l'automne (octobre/novembre) soit retenu pour l'avenir.

I - Du côté des Labos

1) Informations pouvant donner lieu à inscription sur le pedigree

Le tableau actuellement sur le site du LOOF comporte 11 maladies dépistables par un test ADN commercialisé et dont le résultat peut faire l'objet d'une inscription sur les documents généalogiques du LOOF. Marie Abitbol propose 3 tests éligibles à l'inscription sur les pedigrees, ayant fait l'objet de publication et avec une corrélation claire entre le génotype et le phénotype.

- 1- Myasthénie congénitale/Spasticité (CMS) : Devon Rex, Sphynx.
A donné lieu à deux publications. Le Test est commercialisé par deux laboratoires dans le protocole LOOF : Langford et Antagene
- 2- Anomalies cranio-faciales du Burmese (BHD) : Burmese américain, Bombay.
Le test est disponible chez Langford. Les quelques Burmese anglais dépistés dans l'article étaient non-porteurs. Ces données demandent à être confirmées sur un plus grand effectif (vérifier les communications du laboratoire Langford et les publications à venir).
- 3- Syndrome de nudité (Nude) : Sacré de Birmanie
Test disponible chez Antagene. Marie Abitbol se demande s'il y a une réelle demande de la part des éleveurs car la prévalence n'est que de 1%.

Philippe Bossé répond que cela peut permettre d'éradiquer cette affection.

Dans tous les cas, l'information doit être diffusée auprès des clubs de race et leur avis être pris en compte avant l'intégration dans les grilles de sélection des races concernées.

Marie-Bernadette Pautet expose le cas du test PRA-rdAc chez le Bengal qui a été retiré de la liste des tests éligibles sur les pedigrees car non pertinent pour cette race, ce qui est confirmé par Marie Abitbol.

Il est ensuite demandé à Marie Abitbol si le Toyger, reconnu par le LOOF en nouvelle race (NR) depuis le 1^{er} janvier 2015, et le Lykoï, probable futur entrant, sont susceptibles d'avoir des tests de dépistages spécifiques à leur disposition ?

Marie Abitbol répond que, pour le Toyger, il n'y a pas encore de publication même si l'on peut penser qu'il y a un rapport avec les maladies héréditaires dont sont porteuses les « races mères » et que pour le Lykoï, la race étant basée sur des chats de gouttière il peut y avoir de tout et de rien.

Actions à entreprendre :

- Informer les clubs,
- contacter les labos pour savoir avec exactitude quels tests sont réalisés et les intégrer dans le protocole,
- mettre le site Internet à jour,
- supprimer le test PRA-rdAc pour le Bengal mais garder la note sur le pedigree car une cinquantaine de reproducteurs a déjà fait le test,
- supprimer la note 5 dans les légendes inscrites sur les pedigrees pour le Burmese (GM1).

Anne-Claire Gagnon intervient pour dire qu'il y a un grand besoin d'informer les vétérinaires en leur fournissant, notamment, un tableau récapitulatif des tests disponibles et validés, race par race, par le conseil scientifique du LOOF.

Catherine Bastide confirme ce besoin de communication et montre ce qui est fait par la DGAL pour informer les praticiens sur l'ordonnance du 7 octobre 2015 : poster avec texte informatif au verso et diffusion dans les revues vétérinaires.

2) **ISAG : identification et contrôle de filiation - passage des microsatellites aux SNP**

Dans un courriel adressé à Marie-Bernadette Pautet le 16/12/2015, M. Vasilescu (Labogena) évoque le fait que l'ISAG incite, l'identification ADN, à un passage de la technique des marqueurs microsatellites à celle des marqueurs SNP (*Single Nucleotide Polymorphism*), ce qui permet une automatisation très poussée.

Le switch devrait se faire en juillet 2016, ou au plus tard début 2017 et une première liste des nouveaux marqueurs devrait être discutée en juillet 2016.

M. Vasilescu souligne le fait « qu'une réflexion devra avoir lieu (au LOOF) car tout l'arriéré devra être fait en SNP afin de réaliser les contrôles de filiation »

Les avantages de la technologie SNP sont nombreux : panel de 109 marqueurs au lieu de 15 actuellement garantissant un pouvoir discriminant nettement meilleur, pré-tests 100% concordant, haute reproductibilité... Mais Marie Abitbol confirme l'impossibilité de faire la corrélation entre anciens et nouveaux marqueurs ce qui est un gros souci, même si, a priori, le coût des identifications génétiques sera inférieur à l'actuel (environ 25€).

La question économique se pose aussi aux laboratoires car ce changement implique de nouveaux matériels et donc des coûts significatifs pour les laboratoires, Labogena mis à part car ce dernier est déjà équipé.

Marie-Bernadette Pautet explique que sur les 10 000 chats identifiés génétiquement, et dont le LOOF a les résultats, 8 000 sont vivants et sont potentiellement à refaire pour que les filiations soient vérifiées.

En bovin, le passage à la technologie SNP a été pris en charge par France Génétique Elevage.

Le LOOF peut, peut-être chercher des subventions pour aider les éleveurs à refaire les identifications.

Le congrès de l'ISAG se tiendra en juillet, jusque-là, il est décidé de ne pas informer les éleveurs tant que les choses ne sont pas fixées.

L'avis de Marie Abitbol est sollicité afin de mesurer les implications que cela entraîne pour le LOOF et les actions qu'il conviendra de conduire.

3) Evolutions des protocoles LOOF-Labos pour le test ADN et les tests génétiques

Protocole de test ADN

Marie-Bernadette Pautet fait une mise au point sur le protocole de test ADN (identification génétique et certification de filiation mis en place depuis janvier 2011) en vue de l'ouverture à de nouveaux laboratoires (actuellement trois laboratoires français ont signé ce protocole : Antagene, Genindexe et Labogena).

Rappel des obligations : transmission informatisée de l'empreinte génétique ; envoi sous la responsabilité ou directement par le vétérinaire.

Les 2/3 des empreintes sont transmises par Antagene, 25% par Genindexe et 11% par Labogena.

Le protocole est ancien, et comporte seulement 3 acteurs historiques ; il demande des aménagements (rajouter le tiers vétérinaire).

Cependant, il semble prématuré de revoir le protocole maintenant alors que certains points techniques vont changer dans les mois à venir.

Protocole maladies génétiques

Le protocole « maladies génétiques et groupes sanguins » date de juin 2014 et est ouvert à tout laboratoire qui répond aux exigences du protocole, après avis du CS.

Actuellement, 8 laboratoires européens ont signé le protocole : Antagene, Billiemaz, Genimal, Genindexe, Idexx, Labogena, Laboklin et Langford.

Ce sont les éleveurs qui envoient les résultats (il s'agit d'une démarche volontaire) et les tests sont envoyés par un TIERS vétérinaire (cf. lettre du CNOV). Le LOOF se réserve la possibilité de vérifications aléatoires a posteriori.

Le protocole, contrairement à celui pour les empreintes ADN, précise bien que le prélèvement doit être fait par un tiers vétérinaire (le protocole de 2011 précisant juste « par un vétérinaire »).

Ce dernier point, polémique pour certains vétérinaires-éleveurs, a été validé récemment par le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires (le 3 janvier 2016) suite à la demande expresse du LOOF (Lettre de Marie-Bernadette Pautet du 14 septembre 2015).

Il existe un maillon faible car le vétérinaire remet souvent l'enveloppe à l'éleveur qui l'expédie lui-même.

Anne-Claire Gagnon explique que le vétérinaire ne voit pas le geste « certificatif » de l'envoi par le praticien.

Marie Abitbol répond que cela devrait changer avec les nouvelles générations qui se rendent compte que leur responsabilité est engagée.

Actions à entreprendre :

**Rajouter dans le protocole « envoi sous la responsabilité du vétérinaire préleveur »
Inviter les vétérinaires préleveurs à apposer un tampon avec leur numéro d'ordre sur la fermeture de l'enveloppe utilisée pour l'envoi du prélèvement**

Arrivée de Geneviève Marignac à 11h30.

Point particulier : mutation à tester pour le groupe sanguin B.

Le test est basé sur la détection de la délétion de 18 pb dans la région 5'UTR (*Untranslated Region*) du gène *CMAH*.

Marie Abitbol explique qu'il y a de gros soucis avec les tests des groupes sanguins car plusieurs mutations sont concernées (haplotype).

Dans une publication de L. Lyons de 2007 les chats étaient porteurs de toutes les mutations en bloc mais toutes n'ont pas été retenues (la mutation G139A par exemple).

En 2014, le groupe de Langford a souligné dans une publication l'importance de tester les chats B pour les mutations G139A et C136T, notamment pour les races Turc de Van, Bengal, Devon et Cornish...

Action

Marie Abitbol va préparer un courrier à destination des laboratoires pour savoir quelles mutations sont testées.

4) Agrément de Laboratoires pour les tests de santé:

Genimal

La demande de Genimal de rentrer dans le protocole « tests de santé » remonte à fin 2014 Marie Abitbol explique que Genimal commercialise beaucoup de tests y compris des tests non corrélés à une race. L'inscription de ce laboratoire sur la liste a été faite en mars 2015 après consultation du conseil scientifique par courriel.

Action : prévoir l'envoi à Genimal d'une lettre confirmant l'agrément avec le protocole révisé, en insistant sur la liste des seules maladies validées par le CS du LOOF.

C.A.L.

La demande d'agrément du laboratoire de biologie vétérinaire C.A.L. date d'octobre 2015. Pas d'objection rapportée

Action : envoi d'une lettre d'agrément et du protocole révisé au laboratoire C.A.L.

II - Du côté de la santé des chats

1) Surdit  des chats   robe blanche

Contexte : suite   l'avis du CS du 29 avril 2015, le CA du 6 octobre a pris   l'unanimit  une r solution pr cisant notamment que « pour  tre « conformes », niveau 2 dans le Syst me de Qualification du LOOF, les chats blancs doivent prouver  tre indemnes de surdit  » avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2016.

Suite   l'affichage de cette d cision sur le site du LOOF, une certaine  motion s' st faite jour au sein des clubs de race se traduisant par une lettre ouverte au LOOF en date du 12 novembre 2015, sign e par quelques clubs contestant, entre autres, cette d cision.

S'en est suivi une r union de conciliation, qui s' st tenue au LOOF le 19 f vrier 2016, pour un r examen de cette d cision.

- a. Pr sentation du rapport de Philippe Boss  sur l'h r dit  du blanc dominant et les cons quences sur la transmission de la surdit  uni-ou bilat rale

Plusieurs facteurs g n tiques sont n cessaires   l'acquisition des fonctionnalit s des m lanocytes de la strie vasculaire pour le d veloppement normal de l'oreille interne. Des anomalies peuvent appara tre au cours des diff rentes  tapes de cette maturation : multiplication, migration, survie, m lanog nese.

Le locus blanc dominant W (g ne *KIT*), est autosomique, et la mutation causale vient d' tre identifi e au niveau mol culaire. Cette mutation fait dispara tre en grande partie ou totalement les m lanocytes, d'o  sont effet multiple : pelage blanc, iris pouvant  tre bleus et surdit . En effet, l'audition normale n cessite d'avoir un certain nombre de m lanocytes dans l'oreille interne. La modulation de l'effet de W est due   de nombreux polyg nes qui agissent en parall le.

Ce g ne est diff rent de celui impliqu  dans l'albinisme (modification de la tyrosinase, g ne *TYR*, all le c^a de la s rie C) et ne provoque pas de photophobie

Le test BAER, qui permet de tester l'audition, est possible d s l'ouverture du canal auditif. Il n cessite le plus souvent une anesth sie l g re (pas de mouvement). Ce test est indispensable pour objectiver les l sions qui peuvent  tre totales ou partielles, bilat rales ou unilat rales mais ne sont pas  volutives.

On consid re qu'une audition est normale lorsque le chat r pond   une stimulation de 50 d cibels, Les chats partiellement sourds r agissent seulement au-dessus de 50 dB. Au-del  de 100 dB on consid re la surdit  comme totale. La confirmation de ces seuils devra  tre faite aupr s des sp cialistes qui pratiquent ce test.

Anne-Claire Gagnon intervient pour dire que la surdit  a un impact sur le d veloppement comportemental des chatons.

Philippe Boss  r pond qu'il n'y a pas de publication sur le sujet.

G n vi ve Marignac ajoute que les propri taires se plaignent peu ou m me ignorent parfois que leur chat est sourd.

La surdit  totale est plus fr quente chez les chats blancs aux yeux bleus : 91% contre 50% chez les chats blancs   yeux orange (or   vert). La derni re publication sur le blanc dominant montre que les chats homozygotes mutants sont totalement ou partiellement sourds, mais jamais avec une audition normale.

Les chats blancs ont aussi une sensibilit  accrue aux UV, et ont en cons quence une fr quence anormalement  lev e ce carcinomes cutan s (oreilles, quantus lacrymal, bords du nez). Genevi ve Marignac explique qu'une ex r se chirurgicale est la seule solution efficace en cas de carcinome av r , mais cette solution n'est pas sans cons quences esth tiques. La cr me solaire semble  tre une pr vention efficace. Elle n'est   utiliser que si le chat sort (pas utile s'il prend le soleil derri re une vitre).

Il est important de noter que la panachure blanche est un autre allèle mutant du gène KIT, mais qu'elle n'entraîne apparemment pas de surdité. Les taches de pigmentation sélectionnées sur les oreilles des chats avec une robe panachée de type van sont peut-être une précaution intéressante à ce sujet.

Plusieurs questions se posent quant à la gestion de la surdité chez les chats blancs, dont la première est celle du BEA (article 5 de la Convention Européenne pour les animaux de compagnie « *Toute personne qui sélectionne un animal de compagnie pour la reproduction doit être tenue de prendre en compte les caractéristiques anatomiques, physiologiques et comportementales qui sont de nature à compromettre la santé et le bien-être de la progéniture ou de la femelle.* ») et la seconde la protection de l'acheteur.

Dans le cadre de son activité à la consultation de comportement de l'École Vétérinaire d'Alfort, Emmanuelle Titeux propose d'initier une thèse vétérinaire sur la mise au point d'un test de dépistage de la surdité des chats en situation, test qui serait fondé sur des modifications comportementales, avec une possible standardisation.

b. Comment produire des chats blancs avec une moindre fréquence de surdité ?

C'est la vraie question !

Plusieurs pistes sont possibles :

- 1) Interdire les mariages blanc x blanc pour limiter les homozygotes ;
- 2) Réserver le niveau 3 (voire 2) aux seuls chats avec deux oreilles fonctionnelles ;
- 3) Limiter la prévalence des yeux bleus.

S'instaure un débat sur le niveau d'introduction du test BAER dans la grille de sélection.

Philippe Bossé ajoute que le niveau d'introduction peut dépendre de la fréquence actuelle des individus à robe blanc dominant dans la race. Il ajoute que le processus de contre-sélection sera long et progressif, car il s'applique à la seule partie polygénique du phénotype pour maintenir l'existence des robes blanches. Toutefois, cette contre-sélection devrait faire baisser significativement le pourcentage de chats blancs qui seront sourds, sans malheureusement espérer atteindre 0%.

c. Implications pour le SQR

Jacqueline Chabbi souhaite que les chats blancs non testés indemnes de surdité n'entrent plus dans le processus de qualification et cela aussi rapidement que possible pour toutes les races félines, étant donné que le SQR est un processus de qualité et que l'on s'y inscrit de façon volontaire. Elle appuie la proposition d'appliquer dès à présent cette disposition aux clubs de races volontaires

Bernard-Marie Paragon rappelle que le CS doit donner un avis scientifique et éthique que le LOOF doit adapter à la vie sociale.

Actions : propositions du CS

- R1 : interdiction des mariages blanc X blanc ;
- R2 : encourager une contre sélection pour les yeux bleus;
- R3 : pour les races ayant « beaucoup » de chats blancs, le niveau 3 SQR ne sera accessible que pour les seuls chats ayant deux oreilles fonctionnelles (test BAER) ;
- R4 : pour les races avec « peu » de chats blancs, le niveau 2 SQR ne sera accessible qu'aux seuls chats ayant deux oreilles fonctionnelles (test BAER). Cette décision devra être prise race par race, de façon unanime par les clubs de race concernés ;
- R5 : inscription du résultat des tests BAER sur les pedigrees sur la base du volontariat.

Ces propositions seront soumises au CA pour une mise en œuvre des recommandations R1 et R2 au 1^{er} janvier 2017.

La mise en œuvre des recommandations R3 et R4 qui impactent significativement la démarche SQR devrait se faire aussi rapidement que possible en fonction de la faisabilité informatique et des ressources mobilisables par le LOOF.

La recommandation R5 sera encouragée auprès des éleveurs sur la base du volontariat.

2) Mise à jour des fiches maladies génétiques/santé figurant sur le site du LOOF.

Etat des lieux :

Actuellement 5 fiches relatives à des maladies génétiques sont publiées sur le site du LOOF (PKD ; PKdef ; HCM ; GSD4 et Amyloïdose) et 2 fiches de santé plus généralistes concernant la teigne et le typhus

a. Fiches concernant le dépistage des maladies génétiques révisées en mai 2015 :

Pas de modifications significatives à apporter.

Une question a été posée par un éleveur quant au fait « qu'un certain nombre de Chartreux seraient touchés par une forme d'HCM ». Est-ce connu comme semble l'affirmer cet éleveur ? Est-ce une forme spécifique ? L'incidence est-elle croissante ? Y a-t-il un test en développement (Antagene) ?

Marie Abitbol répond que, oui, il y en a, mais uniquement dépistable du point de vue clinique, par échocardiographie. Pas de test ADN pour l'instant. Anne Thomas du laboratoire Antagene sera questionnée à ce propos. **Action : BMP**

Arrivée d'Alain Fontbonne à 14h30

b. Fiches santé révisées en 2011

i. Teigne : point à date (G. Marniac)

Bernard Marie Paragon demande s'il y a des informations nouvelles à inclure ? Geneviève Marniac répond qu'il y a peu de nouveautés significatives mais que peut-être faudrait-il ajouter quelques éléments « pratico-pratiques ». Peut-être faut-il souligner les précautions particulières à prendre au retour des expositions ?

Alain Fontbonne rajoute que les retours d'expos doivent être consignés dans le règlement sanitaire et que ce sont des moments sensibles.

Anne-Claire Gagnon souligne l'importance de l'utilisation de gel hydro-alcoolique pendant les expositions. Il serait peut-être opportun de sensibiliser les exposants à cet usage. Le laboratoire Axiencie (Axisurf) sera contacté pour un possible partenariat. **Action : ACG**

Alain Fontbonne confirme qu'il a énormément de demandes sur les questions de désinfection.

Action : (Geneviève Marniac)

Révision de la fiche « Teigne »

Rédaction d'une fiche pratique « Retours d'expo » en collaboration avec Anne-Claire Gagnon

Ces deux fiches seront évaluées lors du conseil scientifique d'automne.

ii. Typhus : conclusions du CS du 29 avril et perspectives (S. Le Poder)

Sophie Le Poder pense qu'il est utile de rajouter que les chats peuvent être infectés par du parvovirus canin et d'insister sur le fait que le typhus doit être avéré, grâce notamment à des PCR quantitatives. Le protocole de vaccination décrit est encore valable.

Action : (Sophie Le Poder)
Révision de la fiche « Typhus » pour une évaluation lors du CS d'automne.

3) Plan de travail pour la rédaction de nouvelles fiches

a. Dépistage par test génétique

Il est proposé de compléter la série actuelle de fiches descriptives des principales maladies génétiques du Chat et de préparer une fiche récapitulative sur la démarche globale de gestion de ces maladies (modèle type dominant -récessif). La liste complémentaire est la suivante :

- a. Atrophies progressives de la rétine (PRA),
- b. Les diverses formes de Gangliosidose,
- c. Myopathie hypokaliémique,
- d. Atrophie musculaire spinale (SMA)
- e. Burmese Head Defect
- f. Myasthénie congénitale

Action
Marie Abitbol est chargée de rédiger les différentes fiches sur les tests génétiques
Évaluation lors du CS d'automne

b. Fiches santé

Parallèlement, il est envisagé de compléter pour le CS d'automne la série de fiches santé en ouvrant la liste aux affections d'intérêt suivantes :

- a. PIF ; Coryza ; FIV et Leucose **Action : Sophie Le Poder**

- b. Parasitoses digestives à vers ronds vs plats,
Insister sur la stratégie du chasseur : traiter selon ce qu'il y a dans l'élevage.
Action : BMP sollicitera un enseignant de parasitologie de l'ENVA

- c. Chlamydiose **Action : Anne-Claire Gagnon**

- d. Trichomonose et Giardiose : il existe un embryon de fiche datant de 2011 **Action : Anne-Claire Gagnon**

- e. Gestion des puces en élevage
Action : BMP sollicitera un enseignant de parasitologie de l'ENVA

- f. Zoonoses : maladie des griffes du Chat
Action : BMP sollicitera un enseignant de microbiologie de l'ENVA

c. Anomalies anatomiques en lien avec un possible mal-être

i. Polydactylie du MC

Un point sur cette anomalie sera inscrit à l'ODJ du CS d'automne. Un article vient d'être publié sur le sujet dans le journal *J. Feline Med. & Surg.*

- ii. Anomalies squelettiques du Manx et du Pixie Bob (43 naissances depuis 2003)
Réfléchir à la pérennité de ces races. Un point sur cette anomalie sera inscrit à l'ODJ du CS d'automne
- iii. Anomalies squelettiques du Scottish
Grosse progression de la race. Un point sur cette anomalie sera inscrit à l'ODJ du CS d'automne. **Marie Abitbol est « fortement » pressentie pour faire cette mise au point**
- iv. Anomalies cranio-faciales du Burmese américain, hyper-types du Persan et des races apparentées
Sujet à traiter avec les hyper-types. Un point sur cette anomalie sera inscrit à l'ODJ du CS d'automne
- v. autres
Nécrose aseptique de la tête fémorale // stérilisation précoce : situation différente du risque de fracture des têtes fémorale
Alain Fontbonne fera un point sur ce sujet à l'automne

Hernie ombilicales& impact sur le futur des reproducteurs : sans doute une part d'hérédité, mais pas beaucoup de données.
Alain Fontbonne fera un point sur ce sujet à l'automne

4) Déclinaison des fiches pour le site Doctissimo (C. Bastide)

Bernard Marie Paragon craint que des structures s'émeuvent qu'un Livre Généalogique donne des informations santé.

Sans doute que des fiches « bien-être », « comportement », « alimentation » sont-elles plus légitimes. A réfléchir.

5) Tératospermie et congélation de la semence du Chat : intérêt d'une banque de semence pour les chats de race

Alain Fontbonne présente l'état de l'art en matière de congélation de semence féline, notamment en termes d'avantages offerts par cette technique (échange de semence, prévention des MST...),

Le sujet est d'actualité puisqu'il rentre dans le cadre d'une demande du CRB Anim (Centre de Ressources Biologiques Animales) dont l'objectif est de constituer plusieurs collections :

Pour l'espèce féline, en l'occurrence :

- Collections patrimoniales : races françaises (Birman, Chartreux, Sphynx).
- Collection d'intérêt scientifique : maladies, phénotypes particuliers.
- Collection témoin

Les questions sont où et comment trouver les chats et en quoi le LOOF peut-il aider à motiver les éleveurs en leur démontrant l'intérêt scientifique du projet ?

Action : Texte à fournir par Alain Fontbonne pour diffusion par le LOOF.

Points divers

1) A propos des hyper-types et du BEA (C Bastide)

Travail de thèse de Morgane Michel (ENVL -directeur de thèse Prof Denise Remy)

Marie Abitbol qui est à l'ENVL va essayer de rencontrer le Prof Rémy pour en savoir davantage sur l'étudiante et son encadrement ainsi que les motivations de ce travail de thèse.

Action : un retour de Marie Abitbol est attendu afin de savoir dans quelle mesure le LOOF peut intervenir dans cette réflexion

2) Reconnaissance de la race Lykoï

Le dossier est présenté par Marie Abitbol.

La robe « rouan » (mélange de poils colorés et de poils blancs) et une alopecie transitoire sont les principales caractéristiques de cette race issue de chats de fondation récupérés en divers points d'Europe et des Etats-Unis. Le pool de fondation est assez large et il ne semble pas y avoir de problèmes particulier de santé.

Action : Avis favorable du CS pour entrer dans le processus de NR (Catherine Bastide)

3) Prix littéraire du LOOF

Il faudrait plutôt réfléchir à un prix de thèse

4) Bourse de thèse :

Gène de couleur et santé chez le Donskoy (subalbinisme) - génotypage sur puce
Gène yeux bleus et santé chez des chats avec panachure très restreinte (surdité).

Marie Abitbol souhaiterait obtenir une subvention du LOOF pour mener à bien ces deux projets. Montant : 9 000 € pour les deux projets.

BMP précise qu'une subvention complémentaire de la SFF est envisageable, pour peu que l'association redémarre son activité.

Action : Marie Abitbol présentera un dossier de demande de subvention

5) « les bons conseils de Léon » : la valise de naissance du chaton de Véronique Crousse.

C. Bastide explique que c'est un projet intéressant mais le rôle que le LOOF peut y jouer est encore un peu flou.

Action : recontacter V Crousse dans ce sens (Catherine Bastide)

6) Camphre. Huiles essentielles.

Geneviève Marignac signale que l'utilisation des huiles essentielles (camphre et menthe notamment) n'est pas toujours inoffensive. Il convient sans doute de sensibiliser les éleveurs à ce sujet.

Ce point pourrait être mis à l'ordre du jour du CS d'automne

Fin de la réunion vers 17 heures